

Mme le Maire revient dans la salle du Conseil.

02/04/2010 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 : BUDGET COMMUNE

Le conseil donne quitus à la trésorerie pour le budget communal 2009. Il déclare que le compte de gestion du budget communal n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Les comptes communaux sont identiques à ceux de la Trésorerie.

Vote OUI : 9 voix.

03/04/2010 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009

Afin de compenser le déficit de 41.986,75€ du compte administratif d'investissement, le conseil décide d'y affecter 40.000€ issus du compte de fonctionnement.

Vote OUI : 9 voix.

04/04/2010 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

M. HUGUES indique que le budget a été bâti en prenant comme hypothèse de variation des dépenses entre 2009 et 2010 un taux de 3% sauf pour les postes ou des dépenses précises ont été identifiées. Une partie des dépenses budgétaires est également constituée de réserve pour les années à venir, en effet, la comptabilité publique nous oblige de ne pas faire apparaître de résultat positif ou négatif....

M. HUGUES détaille ensuite les investissements prévus au Budget Commune 2010 :

- extension de la mairie actuelle par l'addition d'une salle de Conseil avec une salle de cantine et un préau en dessous
- aménagement de l'ancienne mairie (toiture et isolation principalement) ; l'investissement sur ce bâtiment est destiné à l'installation d'un commerce, mais pourrait très bien être transformé en appartement au cas où le commerce n'arrivait pas à pérenniser son activité.
- Des travaux de voirie importants sont à nouveau nécessaires car nos routes sont trop fragiles face au gel. Afin de remédier durablement à cette situation, il faudrait que nous puissions épargner la dotation cantonale sur plusieurs années afin d'effectuer des travaux très importants. Malheureusement, cela est impossible.
- Des travaux sont prévus pour la toiture de la maison des loisirs, de l'eau pénétrant notamment dans la bibliothèque.
- Les travaux de l'église vont continuer en 2010 avec, à terme, un chauffage électrique au sol ; une réflexion va être menée pour valoriser tous ces travaux à l'église dont la finalité est la sauvegarde du patrimoine de la commune, en organisant par exemple des concerts ou un petit musée dans l'église (les tranches 2009 et 2010 de travaux de l'église devront être réglées en 2010).
- Les travaux à la façade sud de l'auberge débiteront ce 14 avril. A plus long terme la construction d'une salle polyvalente est prévue en 2012.

Le Conseil approuve le budget général de la commune pour l'exercice 2010 présenté par le rapporteur qui s'équilibre comme suit : investissement : 937.131,00€ ; fonctionnement : 858.596,59€.

Vote OUI : 9 voix.

05/04/2010 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES

Le Conseil décide de garder le taux des taxes communales inchangé comme suit:

- Taxe d'habitation : 18,90%
- Taxe foncière (bâti) : 13,76%
- Taxe foncière (non bâti) : 26,00%

Les recettes attendues sont de 61.403€, ce qui est très faible au regard du budget général de la commune qui est beaucoup plus conséquent grâce, notamment, aux subventions.

Vote OUI : 9 voix.

M. HUGUES présente simultanément les trois délibérations suivantes concernant le budget de l'eau. Les comptes administratifs montrent 74.888,82€ excédentaires en fonctionnement et 163.574,45€ excédentaires en investissement. Contrairement à celui du budget commune, le compte investissement est excédentaire ; ceci est dû à la réception tardive de certaines subventions en 2010 (au lieu de 2009) et au processus de dépréciation en cours qui apporte 88.000€ de recettes « fictives ». En 2009, le bassin Castel a été achevé. Les deux autres délibérations concernent l'approbation des comptes à la Trésorerie et l'affectation de l'intégralité des deux résultats en report à nouveau pour 2010.

Il souligne les effets du changement de tarification de l'eau qui a eu lieu en 2007. Celui-ci avait été conçu de sorte que les gros consommateurs soient ceux qui, naturellement, paient le plus, tout en ne changeant pas le niveau des recettes totales pour la mairie. En comparant les factures 2006 et 2009, on constate une augmentation moyenne de 4,5% des factures d'eau individuelles, les consommateurs ayant une consommation inférieure à 90 mètres cubes par an voyant leur facture baisser et les autres augmenter. Les professionnels sont ceux qui voient leur facture augmenter le plus du fait de la nouvelle facturation. D'autre part, les recettes totales correspondantes de la commune ont augmenté de 25% suite à l'augmentation de la population et donc du cubage total et non pas du fait de la nouvelle facturation.

Pour le vote du budget de l'eau 2009, Mme le Maire sort de nouveau de la pièce.

06/04/2010 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 : BUDGET DE L'EAU

Le Conseil approuve le Compte Administratif 2009 du budget de l'eau présenté par le rapporteur, fonctionnement (excédentaire de 74.888,82€) et investissement (excédentaire de 163.574,45€).

Vote OUI : 8 voix. ABSTENTION : 1 voix (Mme le Maire).

Mme le Maire revient dans la salle.

07/04/2010 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 : BUDGET DE L'EAU

Le conseil donne quitus à la trésorerie pour le budget de l'eau 2009. Il déclare que le compte de gestion du budget de l'eau n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote OUI : 9 voix.

08/04/2010 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009

Aucun transfert d'affectation n'est effectué pour le budget de l'eau. Les résultats sont affectés en excédents de fonctionnement.

Vote OUI : 9 voix

09/04/2010 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE L'EAU

M. HUGUES détaille les investissements prévus en 2010 pour le budget de l'eau.

-Le bassin Castel apparaît toujours dans le budget investissement car le SIVOM n'a pas encore clôturé le dossier, même si les travaux sont terminés et plus aucune somme n'est due.

-Toutes les anciennes bornes incendie sont hors-service ; il va donc falloir les remplacer.

-Des réserves apparaissent également pour égaliser dépenses et recettes.

Des travaux importants d'assainissement, notamment des bâtiments communaux, sont planifiés pour 2011-2012.

Le Conseil approuve le budget de l'eau de la commune pour l'exercice 2010 présenté par le rapporteur qui s'équilibre comme suit : investissement : 520.295,00€ ; fonctionnement : 139.390,82€.

Vote OUI : 9 voix.

10/04/2010 CREANCE IRRECOUVRABLE

Un particulier présente une créance de 751,13€ envers la mairie depuis quelques années. La Trésorerie du Bar sur Loup a pris toutes les actions nécessaires pour la récupérer. Le compte bancaire connu du débiteur a un solde négatif ; celui-ci n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et il n'a pas d'adresse connue. En accord avec la Trésorerie, il est donc prévu une somme de 751,13€ au compte « pertes sur créances irrécouvrables » du budget 2010.

Vote OUI : 9 voix.

Mme le Maire reprend la présidence du conseil pour les délibérations suivantes.

11/04/2010 REVERSEMENT CLET

Le Conseil accepte le reversement de 9712€ attribués par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de la CASA.

Vote OUI : 9 voix

12/04/2010 FONDS DE CONCOURS CASA-PATRIMOINE CULTUREL

La CASA attribue aux communes membres des fonds pour des dossiers se rapportant au patrimoine culturel. Sur notre commune, cela pourrait concerner la restauration de l'Église ou de l'auberge. Madame le

Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter la CASA pour des opérations relatives au patrimoine culturel au titre de « fonds de concours » et de signer la convention qui s'y rapporte.

Vote OUI : 9 voix.

13/04/2010 ADHESION DE COLLECTIVITES AU SICTIAM

Plusieurs collectivités (mairies, communauté de commune,...) veulent adhérer au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM) dont la mairie de Caussols est membre. Le SICTIAM s'occupe de la maintenance informatique pour les collectivités membres et tiennent un rôle de conseil. En tant que membre de ce syndicat, la mairie de Caussols doit prendre une délibération pour approuver ces adhésions.

Vote OUI : 9 voix.

Les trois délibérations suivantes se rapportent à la vente des 3 anciens véhicules communaux. Tant que ces délibérations ne sont pas prises, la commune ne peut en effet pas encaisser les chèques. Dans chaque délibération sont mentionnés l'immatriculation, le prix de vente et la date d'achat par la commune du véhicule. Il est également légalement obligatoire de mentionner que ces ventes constituent « un profit » car la commune n'a pas fait de vente à perte.

14/04/2010 VENTE DU PEUGEOT 504

Le Conseil Municipal approuve la vente du Peugeot 504 pour la somme de 1.000€

Vote OUI : 9 voix

15/04/2010 VENTE DU LADA

Le Conseil Municipal approuve la vente du LADA NIVA pour la somme de 2.000€

Vote OUI : 9 voix

16/04/2010 VENTE DE L'UNIMOG

Le Conseil Municipal approuve la vente de l'UNIMOG pour la somme de 6.000€

Vote OUI : 9 voix

17/04/2010 RESTAURATION DE LA VOUTE DE L'ÉGLISE

La tranche 2010 de travaux à l'Église concernera la deuxième partie de la voute ainsi que des travaux au sol devant donner lieu à des contrôles archéologiques. Le devis fourni est de 35.093,79€ H.T. Le Conseil approuve ces travaux et autorise Mme le Maire à effectuer les demandes de subvention au meilleur taux auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Vote OUI : 9 voix

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire a reçu le 26 février la lettre de démission de Stéphane Ondulati de son mandat de conseiller municipal. Elle a fait suivre le courrier à la préfecture.
- Les travaux de l'auberge commencent le 14 avril. Il s'agit de la restauration de la façade sud et des toilettes. Ils comprennent notamment une réfection des génoises accompagnée d'une révision de la toiture, un changement des volets et fenêtres et l'encastrement des évacuations dans le mur alors qu'elles étaient jusqu'à présent en extérieur.
- Le projet d'agrandissement de la mairie et la restauration de l'ancienne mairie avancent lentement. De nombreux aspects doivent être pris en compte : pour obtenir les subventions, il faut que les bâtiments soient à la norme Haute Qualité Environnementale (HQE) ; il faut également faire attention aux accès handicapés (la mairie suit les recommandations de la société Qualiconsult).
- Lors d'un conseil précédent, le passage de 4.600€ à 20.000€ du seuil auquel Mme le Maire peut se passer de l'accord du conseil pour engager la mairie avait été acté. Ce changement de seuil s'était fait dans le cadre du plan de relance. Aujourd'hui, le seuil a été ramené à son niveau initial.
- En 2009, la CASA a attribué 88.000€ à la municipalité sous forme de dotation et de fonds de concours.
- La neige a fait des dégâts aux gouttières et à la couverture en plastique de l'entrée de l'auberge. Comme c'était dû à de la neige ayant glissé du toit, l'assurance n'intervient pas car l'occupant aurait dû dégager son toit. L'entreprise qui avait changé les gouttières il y a peu de temps va prendre les gouttières à sa charge et a envoyé un devis couvrant la pose et le reste des travaux. Ceux-ci comprendront notamment la mise en place de bois sur le toit pour retenir la neige et le remplacement du porche en plastique par une entrée couverte de tôles et de tuiles ainsi que

l'installation d'une évacuation. Le devis proposé est de plus de 3.000€ ; d'autres devis seront demandés.

- La mairie a gagné le procès que M. Marcus lui avait intenté au tribunal administratif au sujet de la pose d'un poteau électrique en béton sur son terrain.
- Mme BIONDO expose l'évolution de la situation pour le personnel de l'accueil de loisirs. Un travail administratif important est associé à l'accueil de loisirs, trop pour qu'elle-même et M. GROGNARD puissent s'en charger. Il a donc été décidé d'ajouter deux heures à la durée de travail hebdomadaire de la directrice pour qu'elle puisse le prendre en charge. Mme BIONDO et M. GROGNARD continueront à se charger des gros dossiers CAF annuels. Le dossier récapitulatif 2009 et prévisionnel 2010 viennent d'être envoyés à la CAF. D'autre part, Mme Rey, l'ATSEM, va passer à 85% afin de ne plus travailler durant les vacances ; cela impliquera l'engagement d'une animatrice pour la remplacer durant les vacances.
- Ces dernières années, la mairie a des problèmes de stabilité de comptable. La comptable actuelle vient de déménager à plus de 150km de Caussols et, malgré sa bonne volonté et son envie de rester, il paraît peu probable qu'elle continue à occuper ce poste car le coût des déplacements va vite être trop important pour elle par rapport à la faiblesse du salaire. La solution à long terme viendra peut-être quand les mairies seront autorisées à faire appel à des bureaux comptables.
- Mme ABADIA a été contactée par l'Agence pour l'Environnement. Celle-ci propose en effet une exposition sur la vipère d'Orsini. Elle serait soit exposée à la fête du terroir, soit à l'école à la fin du mois de juin.
- M. GROGNARD parle de son projet d'organiser la Fête du Terroir, et uniquement celle-ci, avec l'Association de Parents de l'Ecole (à créer). Comme il a été actif avec le comité des fêtes les deux dernières années, il se rend compte que, si elle n'a pas lieu cette année, elle ne pourra pas reprendre faute d'artisans qui iront à d'autres événements. L'objectif est donc de sauvegarder la Fête du Terroir en attendant qu'un comité des fêtes revienne le jour l'année prochaine. La Fête du Terroir aura lieu le 25 juillet.
- M GROGNARD est de nouveau responsable de la sécurisation du circuit de l'Ironman cette année. Celui-ci se déroulera le 27 juin. Les volontaires pour la fonction de signaleur, peuvent le contacter.

Le Conseil se termine à 22h15.